



RAPPORT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Le compte administratif présente les résultats comptables de l'exercice. Il retranscrit les recettes reçues et les dépenses effectuées pour réaliser les services publics.

Parallèlement, le comptable public, chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le maire, élabore le compte de gestion qui doit exactement concorder avec le compte administratif.

Une fois le compte administratif voté, le conseil municipal vote une délibération d'affectation définitive des résultats qui sont intégrés par la suite au budget supplémentaire ou avait été repris par anticipation au budget primitif – dernière option choisie par la commune.

Le résultat de la section de fonctionnement sert en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Le reliquat peut être affecté librement, soit il est reporté en recettes de fonctionnement, soit il est affecté en investissement pour financer de nouvelles dépenses. Il est également possible de combiner ces deux solutions.

Table des matières

I.	RÉSULTAT 2024 ET RÉSULTATS ANTÉRIEURS.....	3
II.	LA SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	3
A -	Les dépenses réelles de Fonctionnement.....	4
1)	Les charges à caractère général : 6,2 M€ (-8.8%).....	5
2)	Les charges de personnel et assimilés : 21,2 M€ (-0.4%).....	6
B -	Les recettes réelles de Fonctionnement.....	9
1)	Impôts et Taxes : 25.3 M€ (+2,7%).....	9
2)	Produits des services et du domaine : 2,7 M€ (+1%).....	10
3)	Dotations, subventions et participations : 2.8 M€ (-29.4%).....	10
4)	Atténuations de charges : 1024 K€ (+15.1%).....	11
5)	Autres produits de gestion courante : 542 K€ (+90.4%).....	11
C -	Les soldes de gestion.....	11
1)	L'épargne de gestion ou excédent brut de fonctionnement.....	11
2)	L'épargne brute ou capacité d'autofinancement brut.....	11
3)	L'épargne nette ou capacité d'autofinancement.....	12
III.	LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....	12
A -	Les dépenses réelles d'Investissement.....	12
1)	Dépenses d'équipement : 8,6 M€ (+4.8%).....	13
2)	Dépenses financières : 846 K€ (-4.2%).....	14
B -	Les recettes réelles d'Investissement.....	14
1)	Recettes d'équipement : 4.2 M€ (+160%).....	14
2)	Recettes financières : 2.9M€ (+5.7%).....	15
C -	Evolution de la dette : poursuite du désendettement.....	15

I. RÉSULTAT 2024 ET RÉSULTATS ANTÉRIEURS

Le compte administratif 2024 correspond au compte de gestion présenté par le service de gestion comptable (SGC) de Berre-l'Étang.

Tableau I-1 Comparaison synthétique des réalisations du budget principal (mandats et titres émis, y compris opérations d'ordre)

REALISATIONS - SECTION DE FONCTIONNEMENT

	(€)	2024	2023	Variations	
				€	%
DÉPENSES		32 629 986	31 992 471	637 515	2,0%
RECETTES		33 038 627	37 029 663	-3 991 036	-10,8%
RESULTAT		408 641	5 037 192	-4 628 551	-91,9%
Résultats de fonctionnement cumulés reportés de N-1		15 302 329	11 509 524	3 792 805	33,0%

REALISATIONS - SECTION D'INVESTISSEMENT

	(€)	2024	2023	Variations	
				€	%
DÉPENSES		10 828 711	9 879 443	949 268	9,6%
RECETTES		9 892 382	6 393 417	3 498 965	54,7%
RESULTAT		-936 329	-3 486 025	2 549 696	-73,1%
Résultats d'investissement cumulés reportés de N-1		3 000 190	6 486 215	-3 486 025	-53,7%

Le résultat d'ensemble 2024 (hors report des résultats antérieurs), fonctionnement et investissement, ressort déficitaire à -528 K€ contre +1.6 M€, l'exercice précédent.

Rappelons que le résultat 2023 avait enregistré deux recettes « exceptionnelles » :

- la dotation ponctuelle de l'Etat (filet de sécurité » pour 1,1 M€)
- clôture de l'opération de la ZAC de Sybilles (résultat excédentaire de 3,9 M€).

Les reports des dépenses d'investissement engagées mais non mandatées à la clôture de l'exercice, ou « restes à réaliser », s'élèvent à 5,2 M€ en dépenses et à 1,9 M€ en recettes soit un besoin de financement reporté, à hauteur de 3.3 M€.

II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Ce sont les dépenses nécessaires à la production des services publics de la collectivité et les produits issus de la fiscalité directe locale, des dotations de l'État et des ressources d'exploitation des services publics et des domaines pour financer lesdits services publics.

Tableau II-2 Présentation simplifiée du résultat de fonctionnement au compte administratif (en milliers d'euros)

Libellé	2024	2023	Variations (K€)	
			(valeurs)	%
011-Charges générales	6 204	6 802	-598	-8,8%
012-Charges de personnel	21 241	21 331	-90	-0,4%
Autres charges et Atténuations de produits	3 197	2 116	1 081	51,1%
Total des dépenses de gestion courante	30 642	30 250	392	1,3%
66-Charges financières	94	114	-20	-17,2%
Charges exceptionnelles et Dot. Provisions	36	9	27	281,8%
Total des dépenses réelles	30 772	30 373	399	1,3%
Opérations d'ordre	1 858	1 620	238	14,7%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	32 630	31 992	638	2,0%

Libellé	2024	2023	Variations (K€)	
			(valeurs)	%
70-Produits des services et du domaine	2 695	2 667	28	1,0%
73-Impôts et Taxes	25 346	24 680	666	2,7%
74-Dotations subventions et participations	2 838	4 021	-1 183	-29,4%
Autres produits et Atténuations de charges	1 566	1 175	391	33,3%
Total des recettes de gestion courante	32 445	32 542	-97	-0,3%
76-Produits financiers	141	3 896	-3 755	-96,4%
Produits exceptionnels et Rep. Provisions	56	281	-225	-80,1%
Total des recettes réelles	32 642	36 720	-4 078	-11,1%
Opérations d'ordre	396	310	86	27,7%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	33 038	37 030	-3 992	-10,8%

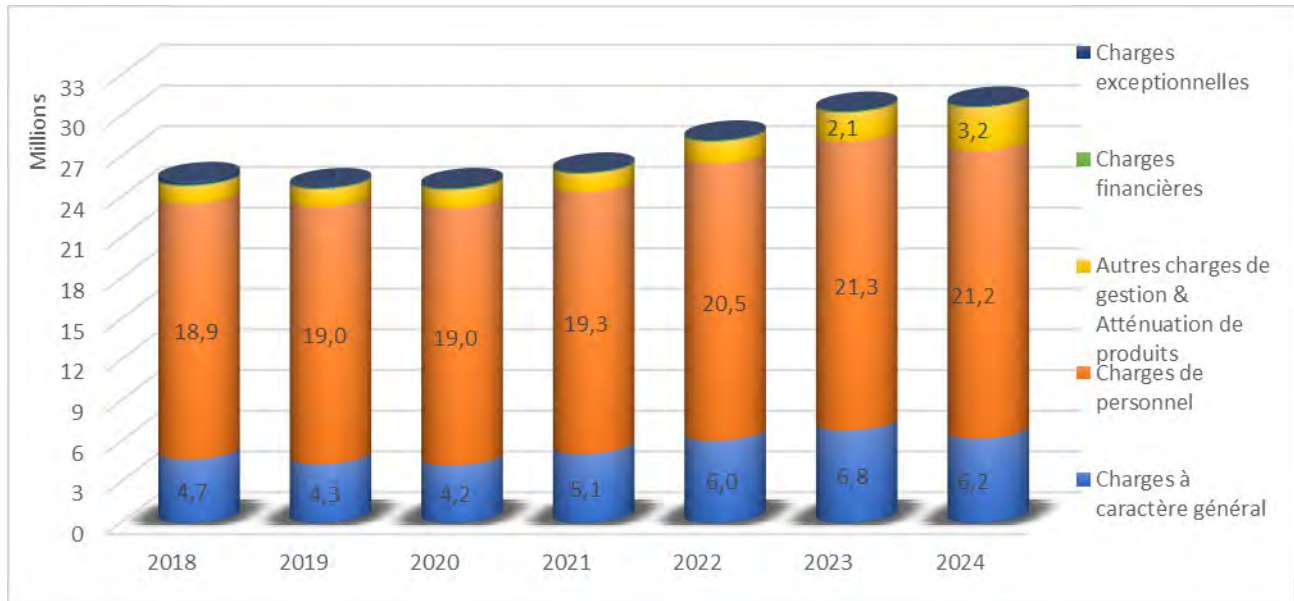
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (hors résultat antérieur) (en K€)	408	5 037	-4 629	-91,9%
---	------------	--------------	---------------	---------------

A - LES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

Il s'agit :

- plus particulièrement, des dépenses de gestion courante qui représentent l'essentiel des dépenses de fonctionnement (à 99%) comme les achats de services et matières premières ainsi que les charges de personnel. Ce sont toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement et à la production des services publics. Ces variations sont donc étroitement liées aux temps d'ouverture et usage des bâtiments publics ou encore à la densité de programmation des animations proposées par la commune, mais également de la pression inflationniste sur les prix d'achats ;
- et dans une moindre mesure, les charges financières, les charges exceptionnelles et les dotations aux provisions.

Figure II-1 Composition et évolution des dépenses réelles de fonctionnement (en millions d'€)



Le volume total des dépenses réelles de fonctionnement revient à un niveau maîtrisé avec une progression de 2% en volume contre +7,5% en 2023 exercice qui avait été impacté lourdement par l'inflation et ceci grâce à une progression contenue des charges courantes et de la masse salariale, ainsi qu'à une moindre volatilité des prix.

Ramené à la population recensée, les dépenses réelles de fonctionnement représentent 1.371 € par habitant (1.368 € par habitant en 2023), et par comparaison avec les communes de même strate, ce montant était de 1.541 € par habitant pour la moyenne nationale des communes de même strate et 1973 € /habitant pour la moyenne départementale, selon les comptes consolidés des communes pour 2024.

Plus précisément, nous pouvons relever les évolutions notables suivantes.

1) Les charges à caractère général : 6,2 M€ (-8.8%)

Ce poste a connu une contraction significative après une croissance très élevée de +12.5% en 2023.

✧ Fluides (eau, électricité, gaz, fioul et carburants) : 1,5 M€ (-37.7%)

Ils représentent 25% des charges à caractère général.

Après une progression de 29.6% entre 2022 et 2023 ce poste a enregistré une baisse importante en 2024 de près d'1 M€ qui outre la forte volatilité des tarifs subie les exercices précédents enregistre les premiers effets des mesures de sobriété énergétique mises en place (extinction nocturne, relampage en led du parc d'éclairage public, investissements dans le cadre du décret tertiaire.

✧ Alimentation (achats de denrées alimentaires pour les cantines, crèches, centres aérés...) : 751 K€ (+ 3%)

Ce poste revient à un niveau de croissance plus raisonnable en valeur après une croissance de +29% en 2023. La flambée des prix de l'énergie avait en effet fortement été répercutée sur les tarifs des denrées alimentaires.

En ce qui concerne les autres comptes du chapitre charges à caractère général pour les variations les plus significatives, cet exercice a enregistré les nouvelles dépenses suivantes :

- l'enlèvement de déchets sauvages pour 40 K€,
- la prime du contrat d'assurance dommage aux biens qui s'est élevée à 186 K€ en 2024 contre 40 K€ les années précédentes,
- la redevance sur les déchets communaux pour 27K€,
- la commémoration pour le 80^{ème} anniversaire de la libération des pennes mirabeau pour 14 K€.
- La location de bennes pour les déchets encombrants pour 140 K€

Il convient de signaler que le passage à la nomenclature comptable M57 avec la création de nouvelles subdivisions de comptes a généré des changements dans l'imputation de quelques dépenses et conduit à des variations artificielles de poste à poste.

2) Les charges de personnel et assimilés : 21,2 M€ (-0.4%)

a) Les effectifs en nombre et structure (en équivalent temps plein ETP)

Les effectifs en équivalent temps plein (ETP), s'élèvent en 2024 à 471 agents contre 475 à fin 2023.

Il convient de préciser que le transfert d'effectifs au délégataire petite enfance Maison Bleue a concerné 20 agents (dont 1 titulaire). Les autres agents titulaires (au nombre de 14) ont été redéployés sur d'autres structures municipales. Il est à noter également le transfert de 8 agents des foyers du CCAS sur le budget ville pour centraliser la gestion de la restauration et l'optimiser. Parallèlement 18 agents ont été nommés stagiaires dont 2 après réussite concours.

Les efforts de maîtrise de ce poste se poursuivent depuis plusieurs années avec l'objectif de contenir son évolution.

A chaque départ en retraite une réflexion est menée pour envisager une réorganisation interne tout en maintenant le service public et de prioriser lorsque c'est possible les reclassements et la mobilité interne.

Figure II-2 Effectif total en équivalent temps plein (non permanents compris)

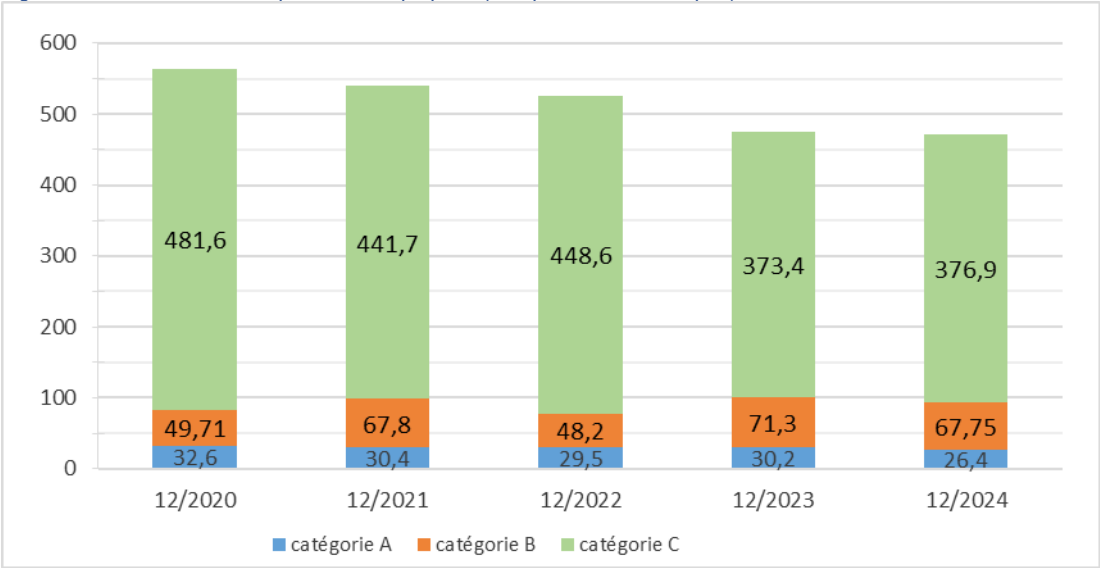


Figure II-3 Structure de l'effectif des emplois permanents, par catégorie, en nombre, au 31/12/2024 :

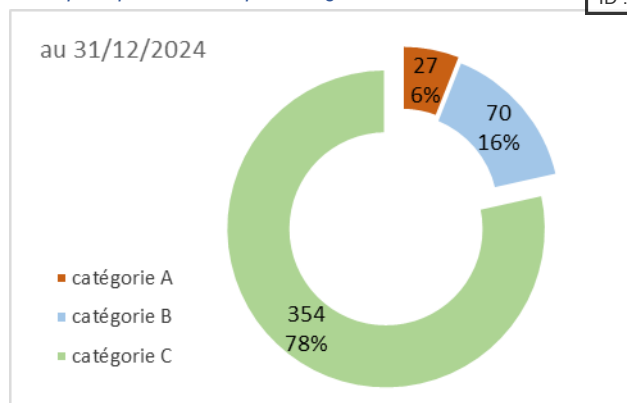
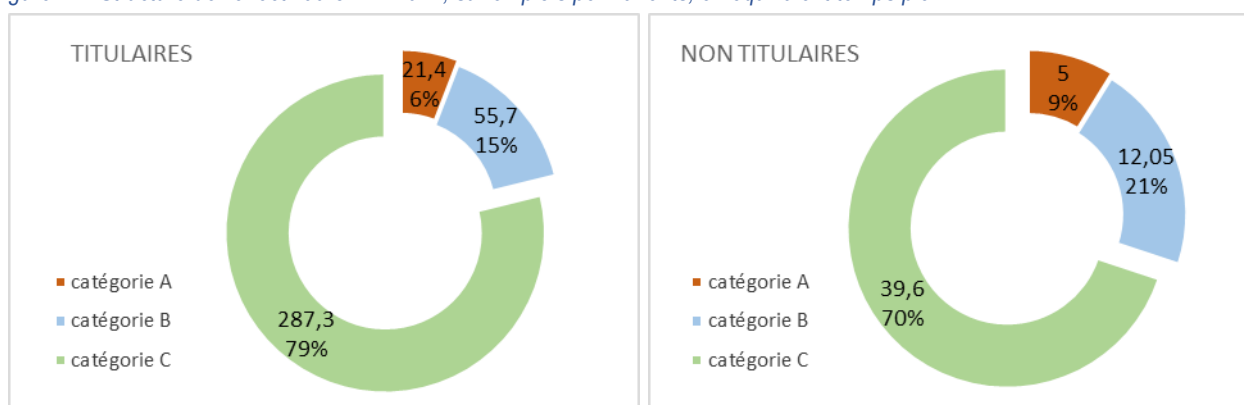


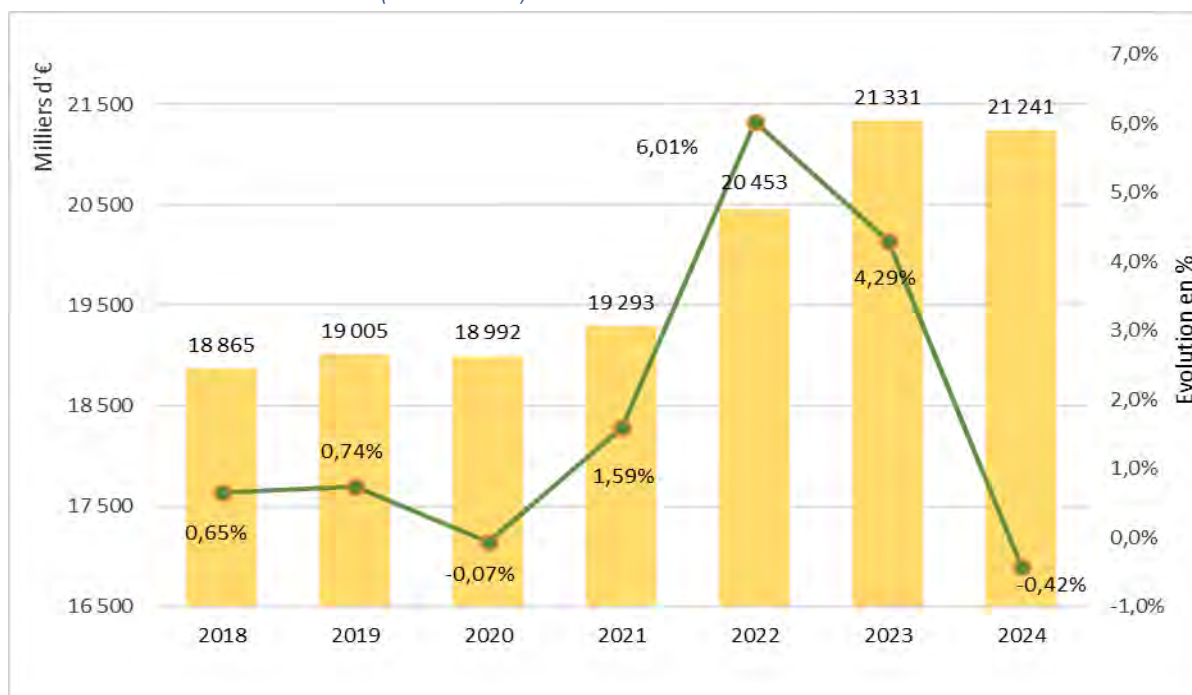
Figure II-4 Structure de l'effectif au 31/12/2024, sur emplois permanents, en équivalent temps plein :



La progression du nombre de titulaire et la baisse des non titulaire en ETP traduit les efforts de la collectivité pour lutter contre la précarité via la politique de promotion interne.

b) Charges de personnel

Figure II-5 Evolution de la masse salariale (en milliers d'€)



Les évolutions de la masse salariale sont la résultante de deux effets concomitants, l'une mécanique et structurelle, l'autre externe liée aux évolutions des taux de cotisations.

L'effet glissement-vieillesse-technicité (GVT), à savoir une augmentation des salaires due à trois effets :

- le glissement par les promotions et revalorisations individuelles (PPCR) ;
- la vieillesse due à l'ancienneté ;
- et la technicité due à la progression des qualifications techniques (avancements de grade).

Au-delà de ces impacts la principale mesure coûteuse à signaler est la revalorisation des indices plancher des Cat. C de + 5pts qui a constitué une charge de 330 000€ annuel.

Pour information, les charges de personnel de la commune s'élèvent à 903 € par habitant (922€ en 2023) contre 852 € par habitant pour les communes de même strate données de la DGFIP, en 2024 au niveau national et 1.164 € par habitant pour les communes de même strate au niveau départemental. Ainsi, la masse salariale représente 65.8% des dépenses réelles de fonctionnement contre 60% pour la moyenne nationale et 63% pour la moyenne départementale.

Rappelons que le territoire de la commune est très étendu et implique la démultiplication des services publics, de même que la majeure partie de ceux-ci est gérée en régie.

2.2) Les atténuations de produits : 697 K€

Ce chapitre enregistre les versements et restitutions qui viennent en diminution des recettes. Y sont enregistrés :

- La pénalité et sa majoration au titre de l'article 55 de la loi solidarité et renouvellement urbain (SRU) pour non atteinte du seuil de 25% de logements sociaux au sein du parc de résidences principales sur le territoire communal. Elle est calculée sur la base du potentiel fiscal par habitant multiplié par le nombre de logements sociaux manquants (au nombre de 1424)
Elle s'élève à 835 K€ au titre de l'exercice 2024 et peut être atténuée en déduisant de l'assiette notamment les subventions versées aux bailleurs sociaux pour la production de logements sociaux. Ce flux a permis d'atténuer la pénalité SRU pour la ramener à 590 K€ contre 478 K€ en 2023 ;
- Et la nouvelle écriture comptable pour matérialiser le versement au fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) pour 108 K€.

2.3) Les autres charges de gestion courante : 2.5 M€ (+63,7%)

Ce sont principalement :

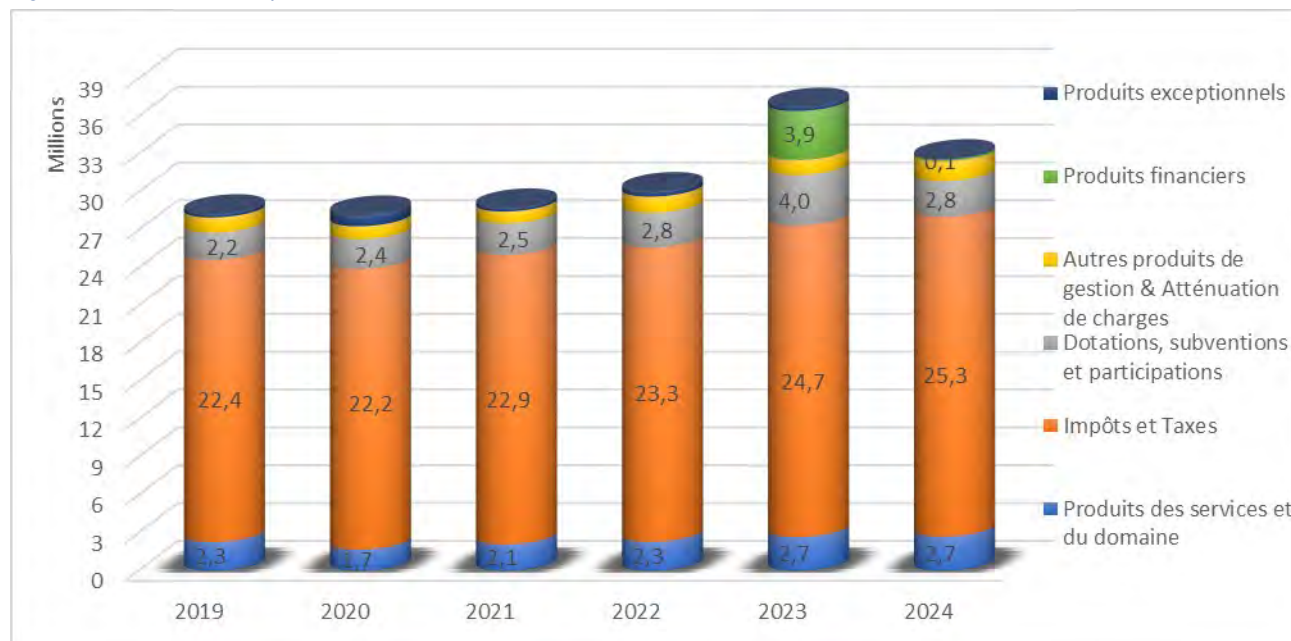
- le soutien au tissu associatif par l'octroi de subventions pour un total de 518 K€ ;
 - La contribution au service public versée au délégataire Maison Bleue pour 762 K€
 - la subvention d'équilibre au CCAS pour 650 K€
 - la contribution versée à l'école Sainte-Elisabeth pour les élèves pennois scolarisés pour 137 K€ ;
 - les indemnités aux élus pour 201 K€ ;

B - LES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

Il s'agit des recettes perçues par la commune – titrées aux particuliers comme aux professionnels – et des autres entités publiques – Métropole, Département, État etc.

Avec un volume de 32.6 M€ contre 36,7 M€ en 2023, les recettes réelles de fonctionnement sont en contraction de -11.1%.

Figure II-6 - Évolution et répartition des recettes réelles de Fonctionnement



À la clôture 2024, les recettes réelles de fonctionnement sont de 1 458 € par habitant (contre 1 656 € en 2023 y compris les deux recettes exceptionnelles). Pour information, la moyenne nationale pour les communes de même strate est de 1.677 € (fiche DGFIP 2024) et au niveau départemental de 2059 €.

1) Impôts et Taxes : 25,3 M€ (+2,7%)

Ils représentent les deux-tiers des recettes réelles de la commune.

1.1) Les impôts directs locaux : 14,9 M€ (+4.4%)

La croissance de ce poste est essentiellement due au coefficient d'actualisation des bases d'imposition (déterminé par la variation de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) constatée entre le mois de novembre de l'année n-1 et celui de l'année n-2). Pour 2024, ce coefficient a évolué de +3.9% contre 7,1% en 2023.

Ramené au nombre d'habitants, les impôts directs locaux rapportent 694 € (contre 541 € par habitant en 2023) contre une moyenne nationale de 787 € pour les communes de même strate (données des communes DGFIP 2024), et 794 € au niveau départemental.

1.2) Dotations de la Métropole : 7,2 M€ (+1.3 %)

Les dotations en provenance de la Métropole ont été perçues à hauteur de :

- 6,6 M€ pour l'attribution de compensation ;
- 331 K€ pour la nouvelle dotation de solidarité communautaire ;
- et de 241 K€ au titre du Fonds de Péréquation des ressources communales et Inter Communales (FPIC).

1.3) Autres taxes : 3,3 M€ (-1.4%)

Il s'agit de diverses taxes communales perçues pour la plupart adossées à une tarification réglementée au niveau national.

Ce sont, majoritairement :

- l'imposition forfaitaire annuelle sur les pylônes électriques (ou TFP) et la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (ou TCCFE) : 766 K€ ;
- la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) qui varie en fonction du nombre et de la taille des panneaux publicitaires : 541 K€ ;
- la Taxe additionnelle aux droits de mutation qui évolue au rythme des transactions immobilières sur le territoire : 1129 K€.
- Produits des services et du domaine : 2,7 M€ (+1%)
Ce sont les recettes issues des activités des services publics tels que :
 - les redevances issues des activités culturelles, périscolaires, crèches, centres aérés ou services de cantine qui représentent au total 2 M€ (-2.2%).
 - ainsi que les facturations des redevances d'occupation du domaine public (RODP) et des concessions dans les cimetières.

Est aussi enregistré, dans ce chapitre, la participation de la Métropole aux charges d'exploitation liée aux transferts de compétences (pluvial et ZAC pour 192 K€).

2) Produits des services et du domaine : 2,7 M€ (+1%)

Ce poste affiche une très faible progression à +1%

Il s'agit des recettes issues des activités des services publics tels que :

- les redevances issues des activités culturelles, périscolaires, crèches, centres aérés ou services de cantine qui représentent au total 2,1 M€ (+22,4%). Progression due au réajustement tarifaire ainsi que grâce à l'augmentation des bénéficiaires ;
- ainsi que les facturations des redevances d'occupation du domaine public (RODP) pour 289 K€ (-8,3%).

3) Dotations, subventions et participations : 2.8 M€ (-29.4%)

Il s'agit du 2^{ème} poste de recettes qui représente près de 9% des recettes réelles de fonctionnement. Il regroupe, notamment, de concours de l'État versés aux collectivités territoriales pour servir différents objectifs ou compenser les exonérations et dégrèvements consentis par l'État sur la fiscalité locale.

Les recettes significatives de ce poste sont :

- L'allocation de la Caisse des Allocations Familiales au titre de l'accueil de la petite enfance (crèches) et les activités de loisirs s'élève à 917K€ M€ contre 1 051K€ en 2023
- La Dotation Globale de Fonctionnement qui se répartit en :
 - o Dotation Forfaitaire (DF) : 606 K€ en 2024 (593 K€ en 2023) ;
 - o Et en Dotation Nationale de Péréquation (DNP) : 141 K€ en 2024 contre 118 K€ enregistrés en 2023.
- La dotation générale de décentralisation destinée à la modernisation des bibliothèques territoriales, versée par la DRAC, pour le fonctionnement de l'Idééthèque : 208 K€ ;
- L'allocation compensatrice, au titre de la perte de recette sur la taxe d'habitation qui était perçue par la commune : 761 K€ ;

4) Atténuations de charges : 1024 K€ (+15%)

Ce sont principalement les remboursements sur rémunérations et charges sociales :

- effectuées par l'assurance du personnel ou les organismes sociaux pour accidents de travail, maladies professionnelles, congés longue maladie, décès etc. : 854 K€ ;
- et la part des agents prélevés sur les salaires au titre des chèques déjeuner : 170 K€.

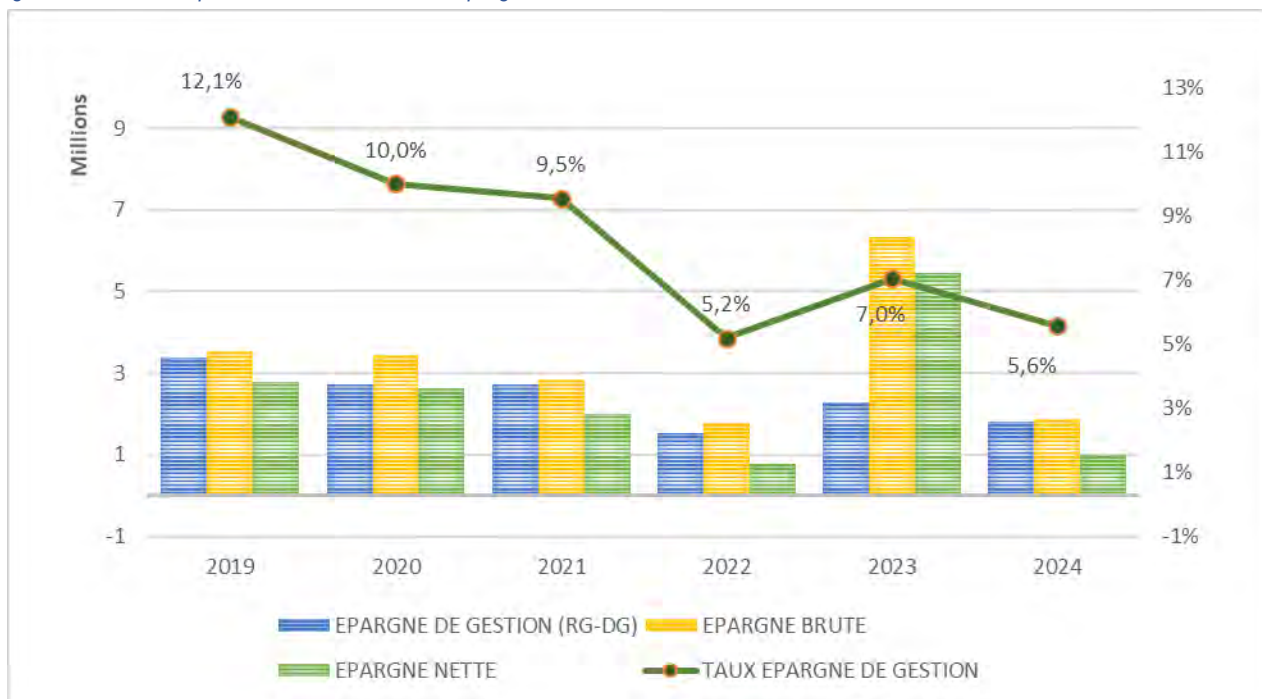
5)Autres produits de gestion courante : 5 372,6 (7,00%)

Ils sont constitués des revenus des immeubles pour 278 K€ et de pénalités facturées notamment au délégataire dans le cadre du contrat souscrit.

C - LES SOLDES DE GESTION

Les soldes d'épargne ou soldes intermédiaires de gestion permettent d'appréhender les marges de manœuvre propre de la collectivité. Ces ratios permettent d'évaluer la santé financière de la commune et servent donc d'indicateurs aux institutions bancaires et de tutelles.

Figure II-7 Évolution pluriannuelle des soldes d'épargne



1) L'épargne de gestion ou excédent brut de fonctionnement

C'est la différence entre les recettes de gestion et les dépenses de gestion courante. Ce ratio mesure les marges de manœuvre dégagées par la section de fonctionnement, avant la prise en compte des intérêts de la dette. Il s'agit d'un indicateur de la maîtrise du fonctionnement courant.

L'épargne de gestion accuse une contraction et s'élève à 1,8 M€ contre 2,3 M€ fin 2023.

Le taux d'épargne de gestion qui mesure la capacité de la collectivité à dégager des excédents de gestion sur ses produits courants de fonctionnement atteint un taux de 5.6%, et demeure en-dessous du seuil recommandé de 10%.

2) L'épargne brute ou capacité d'autofinancement brut

Il s'agit de l'épargne de gestion déduite des résultats financiers et exceptionnels. Elle reflète le « train de vie » de la collectivité et mesure la part des recettes courantes qui n'est pas consommée par le financement des dépenses de fonctionnement et traduit les marges de manœuvre sur la section de fonctionnement et la capacité à s'endetter et à investir.

Elle s'élève à 1.9 M€ en 2024 contre 6,3 M€ en 2023 (qui rappelons- le avait enregistré des recettes exceptionnelles).

La commune affiche un ratio d'épargne brute - rapporté aux recettes de 5.6% Ce ratio illustre la part des recettes de fonctionnement qui peut être consacrée pour investir ou rembourser la dette.

3) L'épargne nette ou capacité d'autofinancement

Elle se calcule à partir de l'épargne brute diminuée du remboursement du capital de la dette. Elle traduit la capacité d'autofinancement (CAF) de la collectivité. Son excédent permet d'abonder la section d'investissement.

Le niveau d'épargne nette est de 1M€ traduisant les tensions existantes sur les équilibres financiers.

III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A - LES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

Elles regroupent les dépenses d'équipement et financières comme les dotations et remboursement du capital des emprunts.

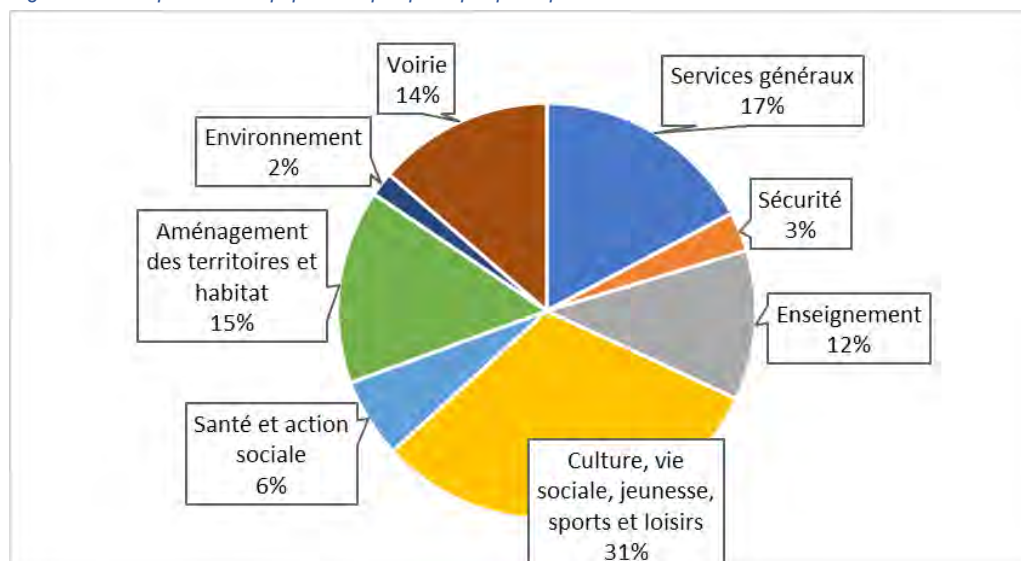
Elles s'élèvent à 9,5 M€ contre 9,2 M€ en 2023.

Le taux de réalisation (dépenses effectivement mandatées rapportées aux crédits ouverts) des dépenses réelles d'investissement est de 49.4% (non compris les restes à réaliser de 5,2 M€). Avec les restes à réaliser (dépenses engagées non encore mandatées ou factures non reçues avant le 31 décembre), le taux de réalisation est de 76%.

Pour mémoire, ce taux varie d'une année sur l'autre car les collectivités ont l'obligation de voter les crédits nécessaires pour pouvoir notifier les marchés sur un exercice budgétaire (hors procédure AP/CP) alors que la réalisation des opérations votées et donc les mandatement peuvent se réaliser sur les exercices suivants en fonction de la durée des études préalables, des délais liés aux procédures de passation des marchés publics et de la durée effective de réalisation des travaux.

1) Dépenses d'équipement : 8,6 M€ (+4.8%)

Figure III-2 Dépenses d'équipement par politique publique



Les dépenses d'équipement brutes par habitant, en 2024 sont de 385 € contre 363 € en 2023. La moyenne nationale des communes de la strate des communes de 20 à 50.000 habitants était de 428 € par habitant pour 2024. La moyenne départementale est de 458 € par habitant

1.1) Immobilisations incorporelles : 718 K€ (-24.5%)

Ce sont, majoritairement, les frais d'études de maîtrise d'œuvre (bureaux d'études, géomètres, topographes et autres experts) nécessaires pour s'assurer de la faisabilité des projets ou encore des études et diagnostics avant travaux qui doivent précéder les études techniques et / ou accompagner les demandes de subventions, notamment thermiques.

Ainsi les principales dépenses de prestations intellectuelles ont porté sur les honoraires de maîtrise d'œuvre, contrôleur technique et SPS entre autres prestataires pour :

- les travaux de l'église St Blaise
- les travaux de requalification de la voirie notamment l'opération chemin des bœufs
- les travaux dans les groupes scolaires
- les travaux dans la crèche des bouroumettes
- Ainsi que les études de structures des toitures préalables à la pose de panneaux photovoltaïques et les honoraires d'AMO pour l'élaboration du marché de vidéoprotection.

1.2) Subventions d'équipement versées : 131 K€ (-42.6%)

Il s'agit de subventions accordées pour l'opération de logements sociaux bellepeire pour 60 K€ et de l'écriture comptable visant à traduire comptablement le reversement de l'attribution de compensation investissement à la métropole (69 K€) pour les compétences voirie et espaces publics dédiés à tout mode de déplacement urbain.

1.3) Immobilisations corporelles : 1,2 M€ (-7,1%)

Comprennent les acquisitions de matériel nécessaires au fonctionnement des services municipaux (mobilier, matériel informatique, véhicules, matériel cantine, écoles, outillage...) (cf. Annexe IV A10.1-État des entrées des immobilisations de la maquette) et qui ont commencé à être amorties.

Parmi les acquisitions de l'exercice, les plus significatives sont :

- Renouvellement de mobilier scolaire et matériel pour les cantines ou foyers : 98 K€
- Achat de matériel pour les crèches 53 K€
- Achat d'un tracto pelle 138 K€ et d'un véhicule pour la RCSC : 76 K€
- Remplacements / optimisations des caméras de vidéoprotection et équipements informatiques de supervision : 197 K€
- Achat de matériels informatiques (unité de stockage et remplacement de parc informatique dans le cadre de la sécurisation de l'architecture informatique pour lutter contre le risque cyber 270 K€
- Remplacement d'extincteurs et de poteaux incendie 95 K€

1.4) Immobilisations en-cours : 6.5 M€ (+14.5%)

L'exercice 2024 a enregistré les principales opérations de travaux suivantes :

- Travaux de rénovation de l'église St Blaise : 1.1 M€
- Travaux de rénovation de la crèche des Bouroumettes : 420 K€
- Travaux de rénovation et d'accessibilité dans les groupes scolaires : 865 K€
- Démarrage de l'opération du gymnase Gilbert Rocci : 501 K€

- Autres travaux de maintenance et aménagements des bâtiments scolaires pour 575 K€
- Rénovation de l'éclairage public : 1 M€
Travaux d'aménagement et réfection de la voirie, stationnement et chaussées : 1 M€

2) Dépenses financières : 846 K€ (-4.2%)

Il s'agit, essentiellement, du remboursement du capital de la dette pour 846 K€ contre 884 K€ en 2023.

Le poids du remboursement de la dette est de 36 € par habitant, tandis que la moyenne nationale des communes à strate comparable est de 101 € par habitant (données DGFIP 2024) et de 89€ pour la moyenne départementale.

B - LES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 7.1 M€ contre 4.4 M€ à la clôture 2023.

1) Recettes d'équipement : 4.2 M€ (+160%)

Ce poste est composé de tous les versements perçus par des partenaires financiers permettant de financer les investissements de la Commune.

Les subventions d'investissement reçues sur 2024 sont de 4.2 M€ contre 1.6 M€ en 2023. Ce poste varie selon l'avancement des travaux subventionnés et des enveloppes votées chaque année par chaque partenaire institutionnel.

Nos partenaires financiers majeurs qui contribuent au développement d'équipements structurants sur notre territoire sont :

- Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône : 943 K€;
- La Métropole Aix-Marseille Provence (ex contrat pluriannuel de financement des communes du pays d'Aix) : 2 M€;
- Et l'État à hauteur de 575 K€
- Et la région pour 71 K€

La montée en charge des versements de la métropole (notamment pour l'opération de requalification du quartier de la gavotte) avant la clôture du contrat de financement souscrit avec l'ex communauté d'agglomération du pays d'aix en février 2025 a permis à ce poste de recettes de croître significativement.

2) Recettes financières : 2,9 M€ (+5.7%)

Elles sont constituées, principalement, de la récupération d'une partie de la TVA sur les investissements réalisés en N-2 ou Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA) pour 1.2 M€ (2.1 M€ en 2023) et de la taxe d'aménagement qui est reversée partiellement par la Métropole à la commune sur la base de la délivrance des permis sur les années antérieures, pour 434 K€.

C - EVOLUTION DE LA DETTE : POURSUITE DU DÉ

L'encours de la dette bancaire s'élève à 7,1 M€ au 31/12/2024 contre 7.9 M€ à la clôture 2023 et représente 317 € par habitant (357 € par habitant en 2023) contre 963 € par habitant pour la moyenne nationale 2024 des communes à strate démographique comparable et 1043 €/hab pour la moyenne départementale.

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen annuel
Fixe	6 865 676€	96,71 %	1,11 %
Variable			
Livret A	233 333 €	3,29 %	4,00 %
Total	7 099 010 €	100,00 %	1,20 %

© Finance Active

Capital restant dû au 31/12/2023	Taux moyen Annuel	Durée de vie résiduelle moyenne	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
7 099 010 €	1,20 %	12 ans et 7 mois	6 ans et 6 mois	7

© Finance Active

Enfin, la capacité de désendettement (dette ramenée à l'épargne brute) de la commune est de 3.8 années, contre une moyenne départementale de 5,6 années (données 2024) et une moyenne nationale de 4.6 années pour les communes de même strate.
Cet indicateur de santé financière représente le nombre d'années nécessaires à un désendettement complet si la commune consacrait la totalité de son épargne brute (hors résultat financier et exceptionnel) au remboursement de sa dette.

Figure III-8 Évolution de la Dette entre 2019 et 2024

